

prétoire ! Que de fois aussi il a sauvé la vie et l'honneur de ses clients !

1857
Son premier procès remonte à 1857. Une catastrophe avait eu lieu tout près de Québec. Le vapeur *Montréal* avait pris feu en face du Cap Rouge ; dans la panique les passagers affolés s'étaient précipités dans le fleuve et 242 personnes avaient perdu la vie dans ce désastre. Ce navrant incendie avait jeté le deuil dans un grand nombre de familles. Quel était le coupable ? Il devait y avoir un coupable ; il fallait une victime pour satisfaire l'opinion publique qui était montée à son paroxysme. On fit arrêter celui qui avait charge du *Montréal*, le capitaine Rudolph. Sa défense, en face de l'opinion préjugée comme elle l'était, comportait bien des dangers. Il fallait être courageux pour faire face à l'orage. Parkin eut ce noble courage : il défendit le capitaine Rudolph avec une habileté consommée. Sa voix réussit à faire taire les préjugés et à assurer le triomphe de la justice. Son client fut honorablement acquitté.

Plus tard, en 1862, on le retrouve de nouveau devant la cour criminelle. Il y vient prêter son ministère à un meurtrier : le crime a été commis en plein jour, en présence de plusieurs témoins. C'est un soldat anglais du nom de Crozier, en garnison à Québec, qui a tué un sergent nommé Bewley. Parkin plaide les circonstances atténuantes, la provocation. Il fait une peinture atroce de ce sergent ; il le montre comme un tyran qui, depuis des années, s'étudiait à persécuter et à humilier Crozier, à lui faire les vexations les plus irritantes. Un jour, l'âme remplie de haine, à bout de patience, la passion l'emporte, il arme sa carabine et le malheureux sergent tombe foudroyé. Crozier voulait plaider coupable de meurtre tant la cause était claire. Mais, je ne sais par quelle influence, Parkin fut retenu pour sa défense. Il tira un parti merveilleux de toutes les circonstances qui avaient provoqué ce